



11 & 12 Mai 2019

# Règlement

Le principe consiste à faire se mesurer, sur un parcours de golf puis sur un parcours de régates, des équipages mixtes, quel que soit le niveau des uns et des autres.

## PROGRAMME :

- Samedi 11 Mai : à partir de 9h00 (accueil) et 1<sup>er</sup> départ à partir 9h30 Parcours de golf à Beauvallon.  
à partir de 19h30 Cocktail dinatoire au Golf Club de Beauvallon.
- Dimanche 12 Mai : 11h Epreuve de voile dans le Golfe de Saint-Tropez et cocktail de remise des prix au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez à 17h

## GOLF :

Les golfeurs devront être en possession d'une licence de Golf et fournir leur handicap. Les golfeurs non licenciés se verront attribuer un handicap par le Golf de Beauvallon.

Le parcours de golf se joue avec formule scramble à 4.

Concours d'approche au trou N°5.

Un buffet sera offert aux golfeurs entre le trou n°9 et le trou n°10.

Le classement sera calculé en net et converti en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ...

## VOILE :

Les voiliers sont jaugés selon les règles du HN et le classement sera calculé en temps sur temps reconverti selon le système ; 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ...

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre des participants en fonction des capacités d'accueil ou de la répartition des équipiers.

## L'EQUIPE :

Une équipe de Golf de 4 Golfeurs dont au moins 1 régatier =



L'équipage du bateau n'est pas limité en équipiers mais doit comprendre obligatoirement les 4 joueurs de golf qui

auront pris part au parcours de Golf =

Equipe de Golf



## PENALITES :

Une pénalité sur le temps réel de course sera appliquée aux bateaux où les golfeurs ne seront pas présents à bord du bateau: 3% pour 1 golfeur manquant, 6% pour 2 golfeurs manquants, 8% pour 3 golfeurs manquants et 10% pour 4 golfeurs manquants.

Un bateau ayant récupéré des golfeurs d'un autre bateau aura une bonification de 2 % pour 1 golfeur, de 4 % pour 2 golfeurs, de 6 % pour 3 golfeurs.

Un bateau ne participant pas à l'épreuve de voile (DNC) ne figurera pas au classement de la Golf Voile Cup.

## CLASSEMENT :

Les 2 épreuves font l'objet d'un classement selon les règles de chacune. Les points obtenus pour chaque épreuve sont additionnés. L'équipe qui aura obtenu le plus petit nombre de points sera déclarée vainqueur. Les six premiers selon ce classement seront récompensés. Un prix sera remis à l'équipage de la « Meilleure approche » au trou 5.

En cas d'Ex-aequo: Le meilleur classement golf prévaudra.

A l'issue de la remise des prix, un tirage au sort sera organisé.

## DROITS A PAYER :

Les droits requis à la Société Nautique de Saint-Tropez sont les suivants:

-10€ par équipier pour l'épreuve de Voile

-25€ par accompagnant au cocktail dinatoire du Samedi 11 Mai au Golf Club de Beauvallon

Licence FFVoile temporaire : 15€ par personne (certificat médical)

Les droits requis au Golf Club de Beauvallon sont les suivants:

-10 € par équipier pour l'épreuve de Golf (Droit au jeu) + green fee pour les non membres (55€) dont 1 offert par bateau

